

**MAIRIE D'ORTHEZ**

**EXTRAIT du Registre des délibérations du Conseil municipal**

**SÉANCE DU 14 DECEMBRE 2021**

\*\*\*\*\*

**PRÉSENTS** : M. HANON, Maire-Président, M. GROUSSET, Mme LEMBEZAT, M. DESPLAT, Mme BAYLE-LASSERRE, M. BOUNINE, Mme ROUSSET-GOMEZ, M. SENSEBÉ, Mme DE MORO, M. LABORDE, adjoints, Mme PICHAREAU, M. ARENAS, Mme FOURQUET, M. ETCHEBERTS, Mme LABORDE, MM. DUPOUY, CARRERE, WILS, VIVES, COSTEDOAT, Mme MARQUEHOSSE, MM. BERGES, LABENNE

**EXCUSES** : Mmes BEUSTE (pouvoir à Mme MARQUEHOSSE), BOUBARNE (pouvoir à Mme ROUSSET-GOMEZ), LAMAZERE (pouvoir à M. GROUSSET), DARSAUT (pouvoir à M. DESPLAT), M. RAMALHO (pouvoir à M. WILS)

**ABSENTS** : Mmes MUSEL (pouvoir à Mme DOMBLIDES), DOMBLIDES, MM. CONEJERO, MELIANDE, DELTEIL, BOUNINE

**SECRETARE DE SÉANCE** : Mme LABORDE

---

**21 – 141 - SUBVENTION D'ÉQUILIBRE AU BUDGET ANNEXE TRANSPORT**

**Rapport présenté par Monsieur DESPLAT, maire-adjoint :**

L'article L 2224.1 du Code Général des Collectivités Territoriales fait obligation aux communes d'équilibrer en recettes et dépenses le budget de leurs services à caractère industriel ou commercial et interdit toute prise en charge de dépenses afférentes à ces services par le budget principal.

Toutefois, il autorise des dérogations au principe d'équilibre dans 3 cas :

- lorsque le fonctionnement du service est soumis à des conditions d'exercice particulières,
- lorsque le fonctionnement du service exige la réalisation d'investissements qui, en raison de leur importance et eu égard au nombre d'usagers, ne peuvent être financés sans augmentation excessive des tarifs,
- en cas de blocage des prix

Les décisions prises par l'assemblée délibérante de financer sur le budget général des dépenses liées à un de ces trois cas de dérogation doit faire l'objet d'une délibération du Conseil municipal.

Dans ce cadre, il est proposé d'approuver le versement d'une subvention d'un montant de 7 000 € maximum du budget principal au budget annexe pour 2021 pour compenser la gratuité du service de transport scolaire.

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve la subvention d'équilibre au budget annexe transport.**

**Ainsi fait et délibéré à ORTHEZ, le 14 décembre 2021  
Et tous les membres présents ont signé  
Pour copie conforme et certificat d'affiche.**

Affiché en Mairie le **20 DEC. 2021**

Le Maire d'ORTHEZ,  
Emmanuel HANON

